

Politique de la Ville - Bilan du Contrat Temps Libre 2002 - Encaissement du solde de la participation CAF et reversement aux opérateurs associatifs

M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Ville de Besançon et la CAF de Besançon ont signé le 11 juillet 2001 un Contrat Temps Libre (CTL) pour une durée de 3 ans, qui a pour vocation de mettre en oeuvre une politique globale et concertée en faveur des vacances et loisirs des enfants de 6 à 16 ans. Ce contrat décline les propositions d'actions à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs mentionnés dans son schéma de développement.

Au titre du programme 2002, 22 actions avaient été retenues (18 réalisées par des associations, 4 par des structures municipales).

Le 24 juin 2003, le Comité de Pilotage du Contrat Temps Libre a validé le bilan 2002 qui présente les caractéristiques suivantes :

- nombre de jeunes touchés : 3 258
- nombre de journées jeunes réalisées : 30 926
- coût total : 649 487 € (soit un coût moyen journalier de 21 €)
- le financement total au titre du CTL s'élève à 249 373 €, dont 142 143 € sont versés par la CAF à la Ville en atténuation du coût supporté (soit une participation de la Ville s'élevant à 107 230 €).

La CAF ayant déjà versé en 2002 un acompte de 103 662 € à la Ville, le solde à percevoir s'élève à 38 480 € qu'il convient d'inscrire pour sa totalité en recettes au compte 92.824.7478.47003 et pour 26 158 € en dépenses au compte 92.824.6574.47003.

En effet, au vu des comptes d'exploitation validés le 24 juin dernier en Comité de Pilotage, et compte tenu des provisions déjà versées pour ces projets, il convient de verser aux opérateurs associatifs un reliquat de subvention au titre de 2002, d'un montant total de 26 158 € à répartir selon le tableau ci-après.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- encaisser le solde de participation de la CAF au titre du Contrat Temps Libre 2002, par décision modificative au budget de l'exercice courant, en recettes à l'imputation 92.824.7478.47003 et le réaffecter en dépenses à hauteur de 26 158 € sur l'imputation 92.824.6574.47003,
- verser aux opérateurs associatifs le reliquat de subvention dû au titre du CTL 2002 pour les montants indiqués,
- passer convention avec ces mêmes opérateurs si un tel document est réglementairement nécessaire au versement.

Bilan Contrat Temps Libres 2002

Solde de subventions à verser

Opérateur associatif	FRANCAS				Profession Sport 25	Sport Vacances Orchamps	MJC Palente			ASEP			
	CLSH Rivotte	CLSH Cham-pagne	CLSH ados Planoise	Sous-total Francas			CLSH Pianoise été	CHSH sportifs	Été	Petites vacances	Total MJC Palente	CLSH	Espace ados
Coût total	35 672	30 750	48 243	114 665	52 869	23 154	124 805	58 741	183 546	65 638	7 344	11 160	84 142
Déficit d'exploitation (base CTL validée le 24/06/03)	17 194	17 494	30 989	65 677	702	1 500	30 502	15 184	45 686	6 824	3 664	1 015	11 503
Participation CAF 57 %	9 801	9 972	17 664	37 436	400	855	17 386	8 655	26 041	3 890	2 088	579	6 557
Participation Ville 43 %	7 393	7 522	13 325	28 241	302	645	13 116	6 529	19 645	2 934	1 576	436	4 946
Subvention CEL (Jeunesse et Sports) reversée				0	1 677				0		883	469	1 352
Total dû (DRJS + CAF + Ville)	17 194	17 494	30 989	65 677	2 379	1 500	30 502	15 184	45 686	6 824	4 547	1 484	12 855
Cumul des versements provisionnels effectués en 2002	22 115	20 910	13 325	56 351	4 661	989	23 802	11 956	35 758	11 291	1 796	963	14 050
Solde à verser	- 4 921	- 3 416	17 664	9 326	0	511	6 700	3 228	9 928	- 4 467	2 751	521	0

Bilan Contrat Temps Libres 2002

Solde de subventions à verser

Opérateur associatif	MJC de Besançon					MQ St-Ferjeux	PEP 25			
	CDL Ados	Partir jeunes	Camps autonomes	Partir Familles	Total MJC Besançon		J'emmenés parents en vacances	Aventures équestres	CSH Fontaine Ecu	TOTAL PEP 25
Coût total	13 676	8 721	8 449	5 225	36 071	27 319	34 027	16 406	13 074	63 507
Déficit d'exploitation (base CTL validée le 24/06/03)	5 120	3 760	1 970	2 810	13 660	10 248	26 106	12 566	7 107	45 779
Participation CAF 57 %	2 918	2 143	1 123	1 602	7 786	5 841	14 880	7 163	4 051	26 094
Participation Ville 43 %	2 202	1 617	847	1 208	5 874	4 407	11 226	5 403	3 056	19 685
Subvention CEL (Jeunesse et Sports) reversée	3 600	2 240	1 350		7 190	8 139	2 000			2 000
Total dû (DRJS + CAF + Ville)	8 720	6 000	3 320	2 810	20 850	18 387	28 106	12 566	7 107	47 779
Cumul des versements provisionnels effectués en 2002	9 980	6 212	3 742	2 485	22 419	15 756	25 280	6 740	11 997	44 017
Solde à verser	- 1 260	- 212	- 422	325	0	2 631	2 826	5 826	- 4 890	3 762

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.